

PRIORITE Information N° 2

SOMMAIRE

- > PEA, c'est le moment !
- > La nouvelle grande Europe : des opportunités
- > Zoom sur OFI RZB Europe de l'Est
- > Savoir diversifier son portefeuille
- > Des dates à retenir
- > Assurance vie : des nouveaux tuyaux

"Le Chiffre du mois"

551 287

faux billets d'euros

ont été saisis
en 2003,
contre environ
167 000
l'année précédente.

(source : Banque centrale Européenne - Juin 2004)



Gros Plan

Définition du PEA ?

"Placement Exceptionnellement Avantageux !"

La réforme des retraites exprime une situation qui a le mérite de nous mettre face à un constat net et sans détour : nos futures pensions promettent d'être faibles et il faut pour remédier à cela, que chacun fasse l'effort d'épargner de quelque manière que ce soit.

Une des solutions adaptées à cette problématique peut être le PEA, créé en 1991 par le gouvernement Bérégozovoy.

Le principe

Toute personne majeure peut ouvrir sans frais un PEA auprès de l'établissement financier de son choix, avec un premier versement modique, suivi de versements libres, ou programmés.

C'est sans doute le meilleur moyen de gérer un portefeuille d'actions en direct, tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse. En effet, au bout de cinq ans, il vous permet d'être exonéré d'impôt sur les plus-values !

Et à huit ans révolus, votre PEA devient une tirelire dans laquelle vous puisez sans entrainer sa clôture. Vous pourrez alors opter pour le versement d'une rente non imposable issue du capital constitué.

A Noter : La rente n'est possible qu'avec un PEA Assurance, et non pas un PEA bancaire. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu mais supporte les prélèvements sociaux, soit 11% à compter de 2005, assis sur une fraction de la rente calculée en matière d'impôt sur le revenu.

Quelques conseils de gestion

Afin de tirer le meilleur parti de votre PEA, regardez bien ce que vous propose votre banque sur le plan tarifaire : comparez les taux de courtage, droits de

garde et frais d'entrée. Si vous voulez "boursicoter" activement via Internet, étudiez d'abord le site de la banque et son fonctionnement : assurez-vous qu'il soit convivial, pratique et compétitif.

Enfin, ne mettez pas forcément tous vos oeufs dans le même panier. Préférez répartir les risques en choisissant des OPCVM à profil dynamique tout en les combinant systématiquement avec des unités de compte plus sécuritaires.

Une ouverture accrue à l'Europe

Depuis le 1er janvier 2002, le PEA est totalement ouvert aux actions européennes sans restrictions majeures. Les entreprises concernées doivent simplement avoir leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Et avec l'arrivée des 10 nouveaux entrants, gageons que de nouvelles opportunités vont voir le jour !

Dopez la défiscalisation !

Par une souplesse remarquable, vous pouvez alimenter par versements réguliers votre PEA.

Belle façon de se constituer un capital, mais aussi de défiscaliser puisqu'au terme des 5 ans, les revenus et plus-values échappent à l'impôt sur le revenu !

132 000 euros ! N'oubliez-pas !

C'est le plafond de versements cumulés autorisés à ce jour sur chaque PEA. Le montant double lorsqu'il s'agit d'un couple.

"Place à la nouvelle grande Europe"

L'Europe puissance 25 : ce sont de véritables enjeux encore trop méconnus et des opportunités certaines.

Amorcée depuis une dizaine d'années déjà, l'intégration des 10 pays d'Europe centrale, orientale, et méditerranéenne, est effective depuis le 1er mai 2004, mais progressive jusqu'en 2006. L'ampleur du changement opéré semble aussi importante que celle des évolutions à venir...

Dix pays en pleine croissance économique

10 pays de plus au sein de l'Europe, c'est un territoire agrandi de 23%. C'est 20% de

population supplémentaire, soit un marché de 75 millions de consommateurs.

D'ores et déjà les pays d'Europe Centrale et orientale réalisent 60% de leurs échanges commerciaux avec l'Europe de l'ouest. Et le potentiel de croissance est important de part et d'autre...

Selon la Commission Européenne, la croissance économique devrait être de l'ordre de 3,8% en 2004 et de 4,2% en 2005 contre 2% et 2,5% ces mêmes années pour l'Europe des 15. Rien à regretter donc à cette Europe qui se sentait étriquée !

Par ailleurs, le coût de l'élargissement européen est évalué à 0,04% du PIB des 15 états membres,

mais il devrait leur apporter un supplément de croissance de 0,35%.

L'afflux d'échanges et de moyens financiers a permis de moderniser les outils de production et les infrastructures. La part des capitaux privés dans la production a évolué de 24% à 80%. **Et le taux d'ouverture aux échanges extérieurs est passé de 39% à 78 % au profit de l'Europe de l'Ouest.**

Enfin, retenons que réforme après réforme, (politique, économique, législative ou industrielle) les pays d'Europe Centrale et orientale, candidats à l'entrée dans l'Union Européenne ont adopté un système largement occidental.

...De nouvelles opportunités !

> Nous sommes face à un **développement massif de certaines industries**. Ainsi la banque, la téléphonie ou les secteurs pétroliers et pharmaceutiques constituent les principales activités de cette zone.

Déjà bien présente sur ces secteurs, l'assise de certains grands groupes européens apparaît nettement...A titre d'exemple France Télécom a investi sur un opérateur téléphonique polonais et la Société Générale sur une banque tchèque.

> Les grandes sociétés de gestion proposent des produits totalement exposés aux pays de la Baltique. **Ils permettent de profiter de marchés aux PER* compétitifs et offrent des potentiels de croissance attractifs.**

> Appuyez-vous sur les valeurs détenues par les grands groupes européens. **Ceux-ci bénéficient de solides audits et outils de suivis financiers. Vous profiterez d'une information plus transparente.**

L'entrée des 10 nouveaux pays reflète un **dynamisme économique certain**, même s'ils ne sont pas en tant que tel des nouvelles places boursières dans le paysage européen.

A titre d'exemple, depuis 3 ans, les marchés d'Europe de l'Est affichent des performances meilleures que celles des places occidentales. Les taux de croissance y sont plus élevés qu'en Euroland et les valorisations encore inférieures.

Décryptez le jargon

Les 10 nouveaux entrants sont communément appelés "les pays de la convergence"... On prévoit un phénomène de rattrapage économique pour ces pays, qui laisse entrevoir "une convergence réelle" au cours des années à venir.

*Le **PER, Price-to-Earnings Ratio**, ou ratio Cours sur Bénéfice, est un ratio financier calculé en divisant le cours de l'action à un instant t par son bénéfice.

Un OPCVM à la loupe...

Ofi RZB Europe de l'Est

Quel support pour investir sur cette zone ?

Des performances remarquables !

+109,4%

depuis l'origine :
(oct 2001)
à Sept 04

+23,48%

Performance
depuis 1 an :
(09/03-09/04)

Ofivalmo Gestion

Créé en 1971 par un groupement de mutuelles, et après plus de trente ans de croissance, **Ofivalmo Gestion est un acteur reconnu dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers.**

L'offre d'OPCVM s'est étoffée au fil des ans en conservant toujours le même objectif : développer une gestion originale et innovante.

Près de 7 milliards d'euros sont aujourd'hui gérés au travers de plusieurs gammes exploitant chacune une stratégie de gestion différente.

Ofi RZB Europe de l'Est offre un accès privilégié à la Russie et aux pays récemment entrés dans l'Union, ainsi qu'aux valeurs de croissance de la zone " Europe de l'Est ".

La gestion du fonds est confiée à **Raiffeisen Capital Management**, entité autrichienne qui s'est forgée une solide réputation en matière de connaissance des économies des pays d'Europe Orientale. Ofivalmo Gestion (voir encadré) assure la promotion du fonds en France.

La proximité géographique des gérants ainsi qu'un important réseau d'analystes locaux, a permis à Raiffeisen de développer

une longue et solide expérience sur ces marchés.

L'équipe de gestion sélectionne des valeurs qui associent de bons fondamentaux, un potentiel d'appréciation élevé et un management de qualité. Les titres du portefeuille sont, pour la plupart, des grandes capitalisations (supérieures à 100 millions de dollars), les valeurs plus petites étant intégrées de façon ponctuelle pour profiter d'opportunités d'investissement.

Avec pour objectif de capter la croissance des pays de l'Est et l'effet de la convergence des pays rejoignant la zone Euro, **Ofi RZB Europe de l'Est offre encore de belles des perspectives de rendement à horizon moyen terme.**

Le fonds figure parmi les meilleurs de sa catégorie depuis 3 ans. Sa performance, depuis sa création le 12/10/01 et arrêtée au 30/07/04, est de **+ 96,62 %** (pour un indice Nomura Central & Eastern Europe de + 77,64 %) avec une volatilité de 18,69% (indice 17,45 %).

→ Performance en 2002 : **+ 14,13 %**

→ Performance en 2003 : **+ 31,04 %**

→ Performance depuis début 2004 (arrêtée au 30/07/04) : **+ 17,50 %**



Mieux Comprendre...

De l'Art de diversifier son portefeuille....

Lexique :

• Allocation d'actifs

Répartition des avoirs financiers. L'allocation d'actifs d'un fonds peut se répartir entre les actions et les obligations, entre les actions françaises et internationale, etc.

• Classes d'actifs

catégorie d'investissement ou groupe de valeurs (ex : les valeurs secondaires forment une classe d'actifs).

Votre Conseiller traditionnel, votre banquier peut être, vous l'a souvent dit: **"Ne mettez pas tous vos oeufs dans le même panier"**.

Mais savez-vous vraiment pourquoi ?

Cette expression vous image la nécessité d'investir sur différentes zones géographiques, et divers styles de gestion pour mieux répartir les risques !

Dès lors que vos projets s'inscrivent dans une perspective d'épargne supérieure à 10 ans et que vous n'envisagez pas de retraits importants sur cette période, votre portefeuille peut, si vous le souhaitez, s'inscrire dans une démarche de type "investissement" qui passe par les actions. **La part d'actions sera d'autant plus importante que la durée d'immobilisation de votre épargne sera longue.** Par exemple, dans un objectif de préparation à la retraite engagé très tôt, un portefeuille comportant 20 à 25 % d'actions est tout à fait envisageable.

De plus, la période actuelle se prête tout à fait à un investissement sur des fonds "actions". En effet, même si elle peut encore connaître des "creux" passagers, la tendance de la courbe boursière se trouvera tôt ou tard orientée à la hausse.

Or c'est admis : il faut investir lorsque les marchés sont au bas d'un cycle.

Le fonctionnement

Il est communément admis qu'un portefeuille boursier est exposé à trois types de risque :

1/ Chacune des actions du portefeuille a ses propres caractéristiques

Le choix d'une valeur doit faire l'objet d'une recherche et d'une réflexion approfondie. Rien que sur les valeurs de l'indice CAC 40, la différence de performance d'une action à une autre peut être très significative.

2/ Les actions d'un même secteur évoluent souvent dans le même sens

Investir dans un même secteur de l'économie renforce la dépendance des actions entre elles.

Imaginons que vous investissiez 3 valeurs sur un même secteur (la pharmacie, l'assurance, internet etc....) Si l'une de ces valeurs annonce une mauvaise nouvelle, le cours de la valeur va fortement baisser. Mais une mauvaise nouvelle sur une valeur d'un

secteur entraîne comme un château de carte en général tout le secteur de cette activité. Il y a donc fort à parier que les 2 autres valeurs vont très certainement être affectées par cette nouvelle et baisser aussi.

3/ Le nombre de lignes en portefeuille

Il est important d'intervenir sur des actions que l'on connaît bien. Cette connaissance est dépendante du temps que chaque investisseur peut consacrer à leur étude et aussi à son mode d'analyse.

Le nombre idéal de lignes d'actions en portefeuille est d'environ **10** selon la base développée en 1974 par Pogue et Solnick. En deça, selon cette base, la diversification n'apporte qu'une très faible réduction du risque.

A 10 titres, le risque spécifique est réduit de 86% !

Bien entendu, choisir autant de lignes nécessite plus de temps et d'argent. Pour un investissement moyen de 10 000 euros, 2 à 3 lignes restent dans la norme.

Une donnée à ne pas négliger donc !

Juridique et fiscal

SEPTEMBRE/OCTOBRE

Les vacances à peine achevées, c'est déjà la rentrée.

Il est temps de repenser aux opérations à avantages fiscaux pour diminuer autant que se peut l'impôt sur les revenus 2004.

Cette possibilité existe encore pour les dépenses d'équipement de la résidence principale et vous bénéficiez peut être, si vous ne l'avez pas utilisé l'an dernier, du plafond des dépenses à hauteur de 4000 euros ou de 8000 euros selon la situation familiale.

Si vous souhaitez acheter une nouvelle voiture, sachez que l'acquisition d'un véhicule qui fonctionne au GPL donne droit à un crédit d'impôt.

Une date à retenir

15 septembre :
Paiement du troisième et dernier tiers d'imposition.

Egalement pour loger un enfant étudiant, vous pouvez désormais obtenir des avantages du dispositif Besson-Robien avec l'achat d'un logement neuf, si votre enfant n'est pas rattaché à votre foyer fiscal.

• vous pouvez éviter les pénalités.

Si vous avez reçu votre avis d'imposition, sachez que le solde de l'impôt sur le revenu 2003 est à payer, en principe, dans les quarante-cinq jours suivant la mise en recouvrement du rôle, c'est à dire de la réception de l'avis d'imposition.

Si vous réglez par prélèvement mensuel et que votre impôt a peu varié entre les revenus 2002 et ceux de 2003, la mensualité du mois d'octobre sera la dernière. Dans le cas contraire, le solde de l'impôt sur le revenu est réparti sur les derniers mois de l'année

• Contestez et demandez le sursis du paiement :

Si vous avez constaté une erreur concernant les montants déclarés sur l'avis d'imposition. Dans ce cas précis, la démarche à suivre est de rédiger une

réclamation auprès du centre des impôts. Vous pouvez ne pas payer le paiement de l'impôt demandé en demandant le sursis de paiement. Sachez également que vous n'avez pas à apporter de garantie si le seuil n'excède pas 3000 euros.

Sur l'avis d'imposition, remarquez que le revenu fiscal de référence correspond au revenu imposable reconstitué et est utilisé pour les dégrèvements accordés au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et permet enfin de déterminer les ressources de certains locataires de logements bénéficiant du dispositif Besson. Quant au taux moyen d'imposition qui figure sur l'avis, **il est déterminé par l'administration fiscale, mais il ne retient pas tous les montants à régler** : les prélèvements sociaux vont vous être réclamés dans un envoi ultérieur.

Une date à retenir

15 octobre :
Paiement de la taxe d'habitation sur les propriétés bâties

L'Astuce !

Acheter dans le neuf, c'est réduire les coûts de frais notariés. Seules les taxes sur la publicité foncière sont à régler. Par ailleurs, le neuf offre des avantages fiscaux non négligeables, et la loi Robien permet sous certaines conditions, d'amortir le coût de votre achat

(voir PI n°1)

Assurance vie, des bons tuyaux...

Même après 70 ans, c'est toujours possible !

Effectuer un versement après 70 ans est non seulement possible, mais encore plus, fort intéressant !

L'explication est très simple.

Les versements effectués après 70 ans ne sont taxés qu'après abattement de 30 500 euros... Une belle somme qu'il est donc possible d'économiser !

Imaginons le cas d'un versement initial de 100 000 euros fait par un souscripteur âgé de 74 ans.

Des années plus tard, au moment du décès, ce contrat affiche un capital de 150 000 euros.

Le calcul est simple : seuls 69 500 euros de prime (100 000 - 30 500) seront taxés (selon le barème des droits de succession).

Le défunt aura transmis une somme non négligeable se montant à 80 500 euros ! (150 000 - 69 500) sans impôts !

L'assurance vie reste donc plus que jamais "compétitive" après 70 ans.

En effet, pour les versements avant cet âge, c'est le capital versé par l'assureur intérêts compris qui est taxé à 20% après l'abattement de 152 500 euros.

On conseille souvent par ailleurs, de multiplier avant 70 ans les bénéficiaires puisque l'abattement de 152 500 euros s'applique pour chaque bénéficiaire.

Mais point de généralité, l'assurance vie reste un produit sur mesure qui change de visage selon les besoins et objectifs de chacun.

L'assurance vie nécessite conseil et bilan patrimonial, n'hésitez surtout pas à rencontrer un professionnel qui vous conseillera au mieux selon votre situation personnelle.

Fonds en euros, fonds à subtilité !

Si l'on vous a vendu le fonds en euros comme un fonds à vocation sécuritaire au taux de rendement garanti... c'est vrai.

Toutefois, soyez vigilant !

Dans certains contrats, seuls les assurés dont le contrat est encore en vigueur au moment de la distribution des bénéfices promis seront gagnants !

Généralement, cela se passe en fin d'année... mais le taux définitif n'est souvent connu qu'en début d'année suivante.

Néanmoins, sur certains contrats, les demandes de rachats partiels ne sont pas pénalisées.

Il faut donc bien lire son contrat et être assez prévoyant pour laisser une petite partie de votre capital jusqu'à la date de distribution afin profiter pleinement de la performance du fonds en euros... Prudence et patience donc.

Enfin, dernière recommandation, gardez toujours à l'esprit qu'il faut diversifier la nature même de ses investissements sein d'un contrat d'assurance vie !



Prélèvement libératoire ou intégration à la déclaration de revenu ?

Lorsque vous procédez à un retrait partiel ou total, il vous est proposé 2 choix : intégrer les produits à votre déclaration de revenus ou choisir le prélèvement libératoire.

Le choix peut être problématique, pourtant si l'on regarde de plus près, il faut considérer plusieurs facteurs :

- Regardez votre taux marginal d'imposition : si ce dernier est inférieur à celui du prélèvement libératoire, optez pour l'intégration au revenu !

- Pensez à récupérer la CSG : remarquez que lors d'une intégration des produits à la déclaration d'impôt, il est possible l'année suivante de soustraire de vos revenus imposables la CSG déductible, au taux de 5,1% sur les 10% totaux de prélèvements sociaux.

Attention, cette dernière solution ne s'adresse qu'aux détenteurs d'un contrat multisupport !

Soyez assez vigilant, pesez le pour et le contre, et faites vos calculs avant !

LE BON COMPROMIS

Le Contrat d'assurance vie multisupport !

Il vous permet de conjuguer fond en euros et potentiel de performance via des OPCVM proposés par des gestionnaires les plus prestigieux de la place.

Ce sont autant d'intervenants que de savoir-faire à votre disposition au sein d'un même contrat !

Le contrat multisupport affiche de beaux avantages :

- une fiscalité privilégiée,
- une diversification des risques,
- une diversification de savoir-faire, de secteur et de zone géographique.

Et une veille systématique pour vous proposer les fonds qui semblent les plus prometteurs !

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations !